

et, si le calendrier avait été respecté, nous aurions été en janvier 2024, la première communauté de communes lotoises à expérimenter la redevance incitative qui nous semble la solution la plus juste et la plus écologique pour faire baisser le tonnage des ordures ménagères destinées à l'enfouissement.

Depuis la publication de cet article dénonçant cet abandon, les relations sont totalement coupées avec le président ou ses vice-présidents, voire avec une partie des élus communautaires qui ne répondent plus ni à nos mails ni à nos appels téléphoniques ni à nos courriers.

En novembre dernier, nous avons relevé des résultats d'analyses préoccupants sur le réseau d'adduction d'eau potable qui, pendant deux mois consécutifs, montraient la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM), rendant cette eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur (le 24 octobre dernier le taux était même 5 fois supérieur à la normale). En tant qu'association de défense de l'environnement, nous avons immédiatement écrit à l'élu communautaire, maire de Grégols et président du SESEL (le Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot) pour qu'il nous tienne au courant des travaux envisagés pour remédier à cette présence de chlorure de vinyle monomère. Nous avons envoyé le même courrier au délégataire, Véolia. Aucun des deux n'a daigné répondre à notre courrier pourtant légitime face à une anomalie potentiellement grave pour la santé des consommateurs.

A ce jour, et plus de trois mois après le deuxième prélèvement du 14/11, aucun nouveau prélèvement n'a été effectué au même endroit pour vérifier l'efficacité des mesures prises, alors même que des mesures de restriction de consommation de l'eau pourraient être réglementairement demandées dans le secteur incriminé !

Madame la Préfète, vous constaterez, comme nous, que nous sommes l'objet d'une sorte de bannissement du champ politique de la vie locale. L'objet de ce courrier n'est pas tant de venir nous répandre en jérémiades que d'en appeler à la représentante de l'État, garante du bon fonctionnement de la République et de la démocratie sur l'ensemble du département et donc du respect des droits fondamentaux que sont, dans notre République, la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Nous considérons qu'il y a là matière à intervenir auprès du président et du bureau de la communauté de communes pour qu'une rencontre soit organisée avec notre association afin de retrouver des relations normales. Nous ne cessons de demander une telle rencontre depuis des mois avec, comme réponse, toujours le même silence dédaigneux.

Face à ce constat d'une forme d'ostracisation qui va à l'encontre de l'exercice des libertés d'opinion et d'expression, et nous empêche de remplir pleinement ce rôle de contre-pouvoir garanti par les institutions, nous avons résolu de faire appel à votre haute autorité pour rétablir des relations apaisées au sein de ce territoire du département du Lot dépendant de votre juridiction.

Dans l'espoir que cette bouteille à la mer saura retenir toute votre bienveillante attention,

Nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Conseil d'Administration de l'ASEL :